



Communiqué intersyndical des élus en CAP Nationale des contrôleurs

Les travaux de la CAP Nationale de mutations devaient débuter ce mardi 4 juin à 14h30.

L'administration ayant refusé de donner totale satisfaction aux demandes formulées par les élus, l'ensemble de la parité syndicale a dû quitter la séance

En effet, La situation catastrophique des effectifs (près de 500 vacances de postes due à la politique de non recrutement) a conduit la DG à ne pas prononcer la totalité des mutations possibles, étalant le déficit sur l'ensemble des départements.

Les élus ont exigé dans leur déclaration liminaire :

- l'appel immédiat de la liste complémentaire du concours interne normal de contrôleur,
- la levée de tous les blocages constatés dans le mouvement de mutation,
- la mise en place d'une réelle politique de projection des effectifs en vue des recrutements nécessaires.

Après une heure de suspension des travaux, Monsieur Courtin - sous directeur RH 2- a annoncé :

- l'appel immédiat des 149 agents de la liste complémentaire du concours interne normal,
- un examen des blocages uniquement au regard des situations évoquées.

Devant le refus de l'administration de lever tous les blocages dans le cadre du mouvement de mutations, les représentants des personnels ont suspendu leur participation aux travaux.

Les agents ne doivent pas subir, dans le cadre de leur mutation, le manque de recrutement dénoncé depuis longtemps par les représentants des personnels.

Les représentants des personnels exigent de l'administration une réponse favorable à leurs légitimes revendications avant de reprendre leurs travaux.